

CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DE L'EUROPE

Résolution 116 (2001)¹ relative au manuel sur les pouvoirs locaux et la prévention de la criminalité urbaine

Le Congrès, saisi d'une proposition de la Chambre des pouvoirs locaux,

1. Prend note et se félicite des résultats de la série de conférences organisées par le CPLRE sur les politiques des pouvoirs locaux pour la prévention de la criminalité en Europe:

– à Erfurt (Allemagne), du 26 au 28 février 1997, sur le thème «Criminalité et insécurité urbaine en Europe: le rôle et la responsabilité des pouvoirs locaux et régionaux»;

– à Newcastle upon Tyne (Royaume-Uni), du 29 avril au 1^{er} mai 1998, sur le thème «Combattre la criminalité et l'insécurité urbaine en Europe par la coopération entre les pouvoirs locaux et la police»;

– à Petrozavodsk (Fédération de Russie), du 16 au 18 septembre 1999, sur le thème «Le rôle des pouvoirs locaux dans la lutte contre la criminalité»;

– à Stettin (Pologne), du 19 au 21 octobre 2000, sur le thème «Le lien entre l'environnement urbain physique et la réduction et la prévention de la criminalité»;

2. Se félicite également des rapports antérieurs du CPLRE portant sur les pouvoirs locaux et la prévention de la criminalité urbaine:

– Criminalité et insécurité urbaine, en 1996 (CPL (3) 6, partie II), rapporteur: M. Roland Ries (France);

– Criminalité et insécurité urbaine en Europe, en 1997 (CPL (4) 5, partie II), rapporteur: M. Jan Mans (Pays-Bas);

– Criminalité et insécurité urbaine en Europe: le rôle des pouvoirs locaux, en 2000 (CPL (7) 6, partie II), rapporteur: M. Jan Mans (Pays-Bas);

3. Exprime sa reconnaissance au maire d'Enschede (Pays-Bas) pour l'organisation de la prochaine conférence de la série sur le thème «Les pouvoirs locaux et la criminalité transfrontalière», qui se tiendra à Enschede du 20 au 22 septembre 2001;

4. Reconnaît qu'il était nécessaire de réunir les principaux résultats des conférences et des rapports dans un seul manuel de synthèse pour les pouvoirs locaux et les politiques de prévention de la criminalité en Europe;

5. Approuve et adopte le manuel sur les pouvoirs locaux et la prévention de la criminalité urbaine joint, en partie II, à ce projet de résolution, et demande à sa commission de la cohésion sociale:

a. de faire en sorte que le manuel soit largement distribué aux pouvoirs locaux et à leurs associations en Europe;

b. d'intégrer progressivement au manuel de nouvelles études de cas afin d'illustrer les différents chapitres;

c. de veiller à la traduction et à la publication du manuel dans toutes les langues de travail du CPLRE et, par la suite, dans le plus grand nombre possible de langues européennes;

d. d'apporter au manuel les modifications ou ajouts nécessaires à la lumière des travaux continus du CPLRE dans ce domaine;

6. Invite le Bureau du CPLRE à envisager d'entreprendre de nouveaux travaux sur la criminalité en Europe, portant par exemple sur la violence à l'école et dans les transports urbains;

7. Demande au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe de considérer le manuel comme une contribution aux propositions relatives à l'insécurité urbaine et à la criminalité figurant dans les priorités du Secrétaire Général pour 2001-2005, en tant que projet transversal;

8. Demande au CPLRE de poursuivre sa coopération avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales concernées, dans le cadre d'un programme de travail valable sur la prévention de la criminalité en Europe.

1. Discussion et approbation par la Chambre des pouvoirs locaux le 29 mai 2001 et adoption par la Commission permanente du Congrès le 31 mai 2001 (voir Doc. CPL (8) 2, projet de résolution présenté par M. J. Mans, rapporteur).